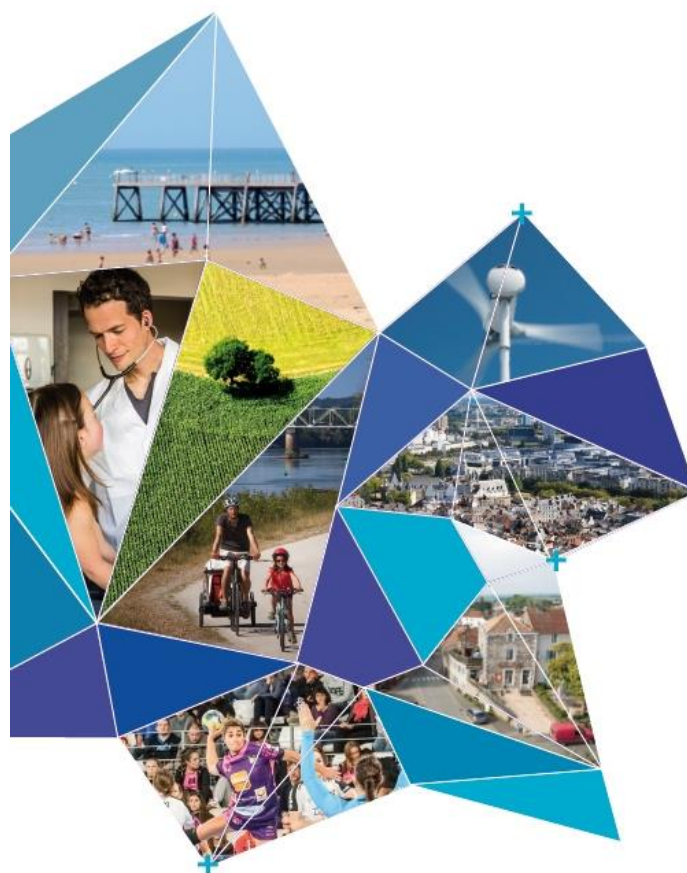


Le Mans, le 15 mai 2019

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 Avec le Pays du Mans

1,38 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par le Pays du Mans.	p.4
③ Le territoire : Pays du Mans.	p.6
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.7
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.8

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Le 15 mai 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans

1,38 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec Stéphane Le Foll, président du Pays du Mans, Véronique Cantin, présidente de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, Nathalie Dupont, présidente de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois et Martine Renaut, présidente de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, pour une dotation globale de 1 383 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités, avec la possibilité pour celles-ci, sous réserve d'un accord unanime, de confier le chef de filât du contrat au Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dont elles sont membres ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec le **Pays du Mans**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 383 000 €**. Le **périmètre du CTR 2020 du Pays du Mans** couvre les **trois Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, du Sud-Est du Pays Manceau et de l'Orée de Bercé-Belinois**.

A travers ce contrat, le Pays du Mans et les Communautés de communes souhaitent engager des projets sur 4 thématiques.

- **Thématique n°1 : Services à la population**

Typologie d'actions :

- Aménagement de structures d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse ;
- Adaptation des capacités d'accueil des mairies et hôtels communautaires ;
- Réhabilitation des écoles et restaurants scolaires ;
- Réhabilitation qualitative de salles des fêtes et de leurs pourtours ;
- Services liés à l'environnement (déchetterie et leurs équipements).

Projets à titre indicatif :

- Construction d'un multi-accueil de 18 places à Neuville-sur-Sarthe ;
- Extension et aménagement du parking de la salle des fêtes de Saint-Jean-d'Assé ;
- Rénovation de l'extension de l'Hôtel communautaire à Ecommoy ;
- Achat d'un compacteur à déchets par la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois ;
- Création d'un multi-accueil à Changé ;
- Création d'une maison d'assistantes maternelles à Saint-Mars-d'Outillé.

3

- **Thématique n°2 : Mobilité**

Typologie d'actions :

- Création et extension de liaisons douces afin d'encourager les modes actifs (vélos, piétons) ;
- Création de station d'autopartage Mouv'n Go ;
- Autres projets liés à la mobilité, pouvant être expérimentaux.

Projets à titre indicatif :

- Aménagement de liaisons douces à Saint-Ouen-en-Belin et à Téléché ;
- Création d'une station d'autopartage Mouv'n Go à Laigné-en-Belin ;
- Animation territoriale du Pays du Mans en faveur de la mobilité.

- **Thématique n°3 : Attractivité territoriale**

Typologie d'actions :

- Extension qualitative des zones d'activités ;
- Projets concourant au développement économique ;
- Projets concourant au développement touristique.

Projets à titre indicatif :

- Travaux d'amélioration du dernier commerce à Joué-l'Abbé ;

- Extension de la zone d'activités du Gué à Téléché ;
- Aménagement de points d'information touristique à Ecommoy et Marigné-Lailly ;
- Animation territoriale du Pays du Mans en faveur du développement touristique.

• **Thématique n°4 : Transition énergétique et environnement**

Typologie d'actions :

- Réhabilitation énergétique de bâtiments publics avec un minimum de 40 % d'économie d'énergie ;
- Construction de bâtiments conformément à la Règlementation Thermique (RT) 2012 - 50 %, voire passifs ;
- Installations d'énergies renouvelables ;
- Projets liés à l'adaptation au changement climatique : aménagements extérieurs, création de haies et de zones humides.

Projets à titre indicatif :

- Rénovation de la maison de l'intercommunalité à Joué-l'Abbé ;
- Rénovation d'un bâtiment pour créer une médiathèque à La Bazoge ;
- Rénovation de la toiture du gymnase d'Ecommoy, avec une installation de panneaux photovoltaïques ;
- Animation territoriale « PCAET » du Pays du Mans.

Station Mouv'n Go de Saint-Jean-d'Assé

4



L'opération s'inscrit dans le cadre de l'offre d'autopartage électromobile Mouv'n Go déployée, depuis 2018, par le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, à titre expérimental pour trois ans.

L'objectif est de proposer aux habitants de territoires peu denses, une nouvelle solution de mobilité, en mettant à leur disposition, moyennant une adhésion, des voitures électriques en autopartage.

Les bornes et les véhicules sont de propriété communale.

Dix communes sont actuellement partenaires, dont Saint-Jean-d'Assé (depuis février 2019).

Les stations se composent généralement d'une borne de recharge, de deux véhicules électriques et de trois places de stationnement. La Commune de Saint-Jean-d'Assé n'a pas sollicité la Région pour l'aménagement de sa station Mouv'n Go. En revanche, la Région a subventionné celle de Ligné-en-Belin, au titre du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans, à hauteur de 30 000 €.

Des services associés sont, en outre, développés par le Pôle métropolitain : transport solidaire avec SOLI-DRIVE (mise en relation d'un conducteur bénévole et d'un passager dans l'incapacité de conduire), recharge pour véhicules électriques et hybrides en transit, covoiturage...

La plateforme de réservation, gérée par un opérateur de mobilité, est portée par le Pôle métropolitain le Mans-Sarthe. Pour sa mise en place, la Région a attribué une aide sectorielle de 25 000 €. L'action s'inscrit dans le cadre de la feuille de route régionale sur la transition énergétique et du Pacte régional pour la ruralité, en répondant à l'ambition de favoriser les motorisations alternatives et les solutions innovantes de mobilité en milieu rural.

Médiathèque de La Bazoge

Pour répondre aux besoins de la population, la Commune de La Bazoge mène, depuis de nombreuses années, une politique de modernisation et de développement de ses équipements et services (groupe scolaire, restaurant scolaire, garderie périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement, installations sportives...). En 2018, la Commune a décidé de rénover l'ancienne école maternelle George Sand pour y aménager une médiathèque.



Jusqu'à présent, le bâtiment abritait la ludothèque, des ateliers créatifs ainsi que le relais intercommunal d'assistants maternels-parents-enfants (RAMPE). La bibliothèque était, quant à elle, localisée sur un autre site. L'enjeu du projet était de regrouper, dans un lieu unique, tous les loisirs mis au service des habitants.

L'ancienne école a donc été réaménagée et isolée. Désormais, les locaux, d'une surface de plus de 500 m², se composent de salles de lecture et rayonnages, d'un atelier de préparation des ouvrages, d'un espace dédié aux animations et aux spectacles pour les plus petits, d'une salle pour les jeunes (...). Une extension permet d'accueillir notamment un bureau.

La médiathèque est ouverte depuis le début d'avril 2019.

Le Pays du Mans

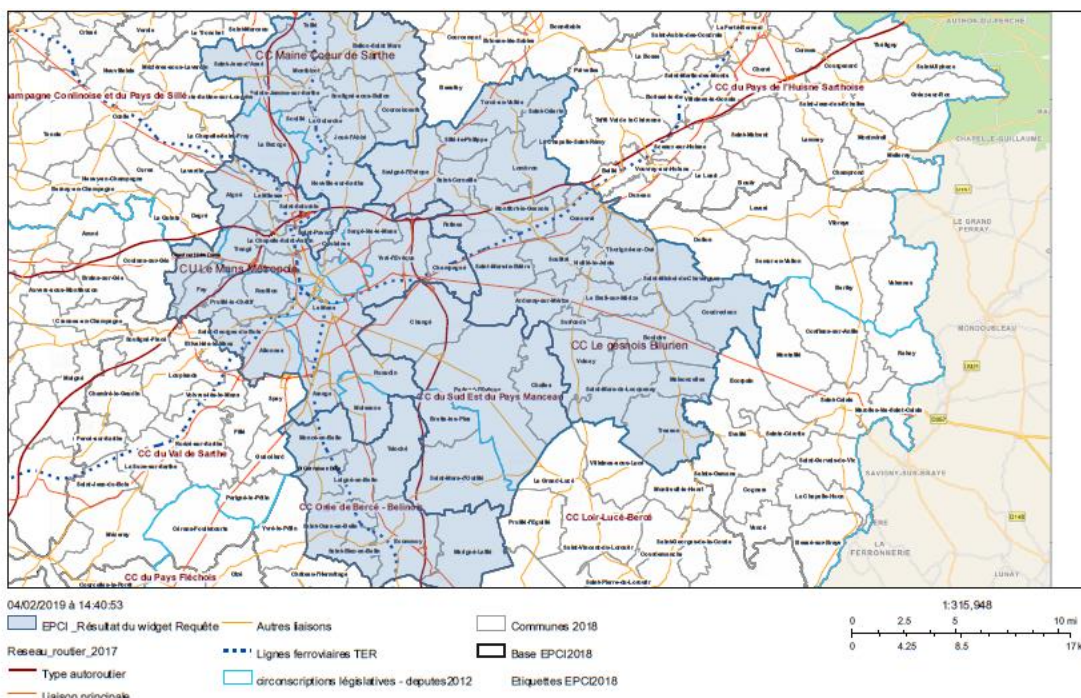
Le Pays du Mans se caractérise par sa dimension ville-campagne, associant des communes rurales, périurbaines et urbaines. Il représente une grande partie du bassin de vie du Mans et de son agglomération.

Le territoire compte 68 communes, recensant 293 437 habitants (population municipale 2016), regroupées au sein de cinq intercommunalités :

- la **Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe** ;
- la **Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois** ;
- la **Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau** ;
- la **Communauté urbaine Le Mans Métropole** ;
- la **Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**, qui a adhéré en 2018 uniquement pour les compétences liées aux Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans couvre uniquement les Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, de l'Orée de Bercé-Belinois et du Sud-Est du Pays Manceau, soit 26 communes recensant 57 405 habitants (population municipale 2016).

La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien émerge au Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Perche sarthois signé le 19 février 2019. Et, Le Mans Métropole est éligible à un Contrat de développement métropolitain.



En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres.

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un

programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 624 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 25 628 288 € soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants. Sur le territoire, sur les 354 communes sarthoises, 343 comptent moins de 5 000 habitants (population municipale 2019), ce qui représente une population totale de 348 897 habitants.

Sur le territoire du Pays du Mans (périmètre du CTR 2020), l'engagement de la Région s'élève à **422 710 €** pour 13 projets soutenus :

- Mesure 35 : « Fonds Régional de Développement des Communes »
 - **Commune de La Bazoge**

Rénovation et agrandissement des vestiaires du stade de foot - 35 200 €

▪ **Commune de Saint-Jean-d'Assé**

Extension et aménagement de la mairie - 28 500 €

▪ **Commune de Joué-l'Abbé**

Création d'une liaison douce et d'un parking relais - 13 372 €

▪ **Commune de Neuville-sur-Sarthe**

Aménagement de la salle polyvalente (mise aux normes, accessibilité, défense incendie, optimisation thermique) - 50 000 €

▪ **Commune de Saint-Mars-d'Outillé**

Acquisition et rénovation du dernier commerce - 17 000 €

▪ **Commune de Souillé**

Réhabilitation thermique de la salle polyvalente communale - 14 254 €

▪ **Commune de Souigné-sous-Ballon**

Aménagement de la rue Saint Martin et de l'entrée de la salle des fêtes (sécurisation de l'accès de l'école maternelle) - 44 119 €

• Mesure 26 : « Fonds école »

▪ **Commune de Brette-les-Pins** - *Construction d'une salle de motricité au groupe scolaire*

Chantefables- 21 500 €

▪ **Commune de Challes** - *Rénovation et extension du groupe scolaire-* 24 002 €

▪ **Commune de Courceboeufs** - *Construction et rénovation de l'école et du restaurant scolaire - 100 000 €*

▪ **Commune d'Ecommoy** - *Agrandissement du restaurant scolaire - 14 245 €*

▪ **Commune de Montbizot** - *Extension et réhabilitation du restaurant scolaire - 53 517 €*